

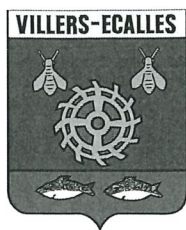
Mairie de Villers-Ecalles

RESTAURATION ET GARDERIE PÉRISCOLAIRES

NOUVELLE TARIFICATION RENTRÉE 2021/2022

TARIFICATION DE RESTAURATION SCOLAIRE				
ENFANTS DOMICILIÉS A VILLERS-ECALLES			AUTRES CONSOMMATEURS	
QUOTIENT FAMILIAL (Q.F)	AIDE CCAS	TARIF	TARIF EXTÉRIEUR	TARIF ADULTE
Inférieur à 500		1 €	5,13 €	6,11 €
500,01 à 600	1,58 €	2 €		
600.01 à 700	0,83 €	2,75 €		
Supérieur à 700	0 €	3,58 €		
<p align="center">Calcul du Q.F :</p> <p>* Revenu Fiscal de Référence (figurant sur le dernier avis d'imposition effectif à la rentrée scolaire de septembre) / 12 = Sous-Total 1</p> <p>* Sous-Total 1 + moyenne mensuelle des allocations familiales perçues au titre de l'année de revenus correspondante = Sous-Total 2</p> <p>* Sous-Total 2 / nombre de parts = Q.F pris en compte.</p>				
<p>Obtention d'un tarif dégressif selon l'avis d'imposition 2021 (sur revenus 2020) et le relevé des prestations familiales C.A.F perçues en 2020, à présenter au service d'accueil municipal. (Présenter les deux avis d'imposition lorsque les partenaires ne sont pas mariés).</p>				
<p>En cas d'évènement exceptionnel en cours d'année (séparation, divorce, décès) et sous présentation de justificatif (déclaration de séparation, mention de divorce, acte de décès), le tarif pourra être recalculé à partir des revenus de la personne redevable qui réside sur la commune (revenu figurant sur l'avis d'imposition de référence).</p>				

TARIFICATION DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE	
TARIF UNIQUE	0,82 € la 1/2 h (goûter du soir inclus)
FRAIS D'INSCRIPTIONS	1er enfant : 10 € - enfants suivants : 5 € par enfant (inclus dans la facture du premier mois de consommation)
<p align="center">INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE au service d'accueil municipal, contre récépissé. Formulaire à compléter sur place (téléchargeables en ligne sur notre site internet fin août) Attestation d'assurance de responsabilité civile et de garantie individuelle de l'enfant à fournir</p>	



Mairie de Villers-Ecalles

FONCTIONNEMENT 2021/2022

L'ensemble des modalités de fonctionnement des services font l'objet de **règlements intérieurs** et documents spécifiques dont nous vous invitons à prendre connaissance en mairie ou sur notre site internet [http : // www.villers-ecalles.fr](http://www.villers-ecalles.fr). Toutefois, nous vous rappelons les éléments suivants :

HORAIRES	
RESTAURATION SCOLAIRE	Les journées scolaires, de 11h45 à 13h20, du lundi au vendredi, excepté le mercredi, où le service n'est pas assuré
GARDERIE SCOLAIRE	Les journées scolaires, de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 18 h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (traversée piétonne école incluse)

PAIEMENT :

Pour la réception de la facturation par voie électronique, un e-mail est à communiquer à nos services. Règlement de la facture globale mensuelle à adresser en mairie, avant la date limite, par chèque bancaire, postal, établi à l'ordre du Trésor public, ou par carte bleue, en ligne sur le site www.villers-ecalles.fr (référence client à indiquer = n° facture), ou encore en espèces directement auprès du régisseur.

Il est impératif de procéder à un paiement par facture pour la comptabilité. Le traitement des impayés est assuré par les services de la Trésorerie générale et peut provoquer des frais supplémentaires (le régisseur municipal n'effectue aucune relance).

CONTACT :

La gestion des inscriptions, facturation etc... est assurée par **Sandrine AVISSE**. Toutes vos demandes sont à lui adresser.
Tel : 02-35-91-20-88 et courriel : s.avisse@villers-ecalles.fr



Le Maire,
Jean-Christophe EMO

L'Adjoint délégué